

Agenda 21 & Petites Collectivités

Compte Rendu

La rencontre, organisée en partenariat avec la **communauté de communes du Pays de Saint-Flour, Notre Village** et la **DREAL Auvergne** a eu lieu le 28 octobre 2011 à Saint-Flour.

Elle a porté sur la mise en œuvre de projets de développement durable dans les petites communes et collectivités, au regard de leurs particularités. En ouverture, Pierre Jarlier, sénateur-maire de Saint-Flour, a rappelé l'intérêt de la prise en compte du développement durable dans les territoires ruraux et l'élan que peut porter l'Agenda 21 sur ces territoires. Elie Fayette, président de la Plate-forme 21 a présenté l'association et son rôle dans la mise en synergie des acteurs du développement durable et a rappelé l'importance de la prise en compte des trois piliers du développement durable dans toute démarche.

Sommaire

Sommaire1

I – L'Agenda 21, une démarche stratégique pour le développement durable1

1. L'Agenda 21 : origine, objectifs et contexte..... 1
2. L'accompagnement de l'État 2
3. Les Agendas 21 locaux des petites collectivités 2
4. L'état des lieux en Massif Central 3
5. Questions/réponses 4

Méthodologie : comment élaborer un Agenda 21 ?6

1. L'association « Notre Village » 6
2. Une méthode adaptée aux petites collectivités..... 6
3. Quelques recommandations pratiques 7
4. Questions/réponses 7

L'Agenda 21 : quels intérêts, quels retombées et changements pour la collectivité 9

1. Bilan9
2. Limites et facteurs facilitants.....10
3. Quelques réalisations10
4. Questions/réponses11

Comment susciter la participation ? 11

- 1e phase – Le Diagnostic12
- 2e phase : Mélanger/ordonner/organiser.....12
- 3e phase : Mise en forme des actions de l'Agenda 21.....12

Comment intégrer la dimension sociale dans l'Agenda 21 ?13

- Exemples d'actions13

Table ronde 14

Pour aller plus loin 17

I – L'Agenda 21, une démarche stratégique pour le développement durable

Intervention de Sandrine Fournis, Chef du bureau des territoires, Commissariat Général au Développement Durable¹ - MEDDTL

1. L'AGENDA 21 : ORIGINE, OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Agenda 21 contribue à donner un sens, une vision politique pour les territoires.

La notion d'Agenda 21 a émergé pour la première fois lors du **sommet de Rio, en 1992**. Elle proposait aux collectivités de mettre en place un programme d'actions à l'échelle de la collectivité. La concertation et le consensus sont deux éléments sur lesquels doit reposer l'élaboration de ce programme.

Au niveau européen, la Charte d'Aalborg en 1994 permet de lancer la campagne européenne des villes durables. Autre moment important lorsque les collectivités françaises s'engagent et demandent le soutien de l'État pour mettre en place des Agendas 21, lors du sommet de Johannesburg (2002).

Les Lois Grenelle 1 et 2 vont constituer un appui fort aux agendas 21 locaux, tout en conservant leur caractère volontaire.

¹ Diaporama présenté le 28 octobre disponible sur le site de la Plate-forme 21 :
http://www.plate-forme21.fr/IMG/pdf/1-CGDD_Sandrine_FOURNIS.pdf

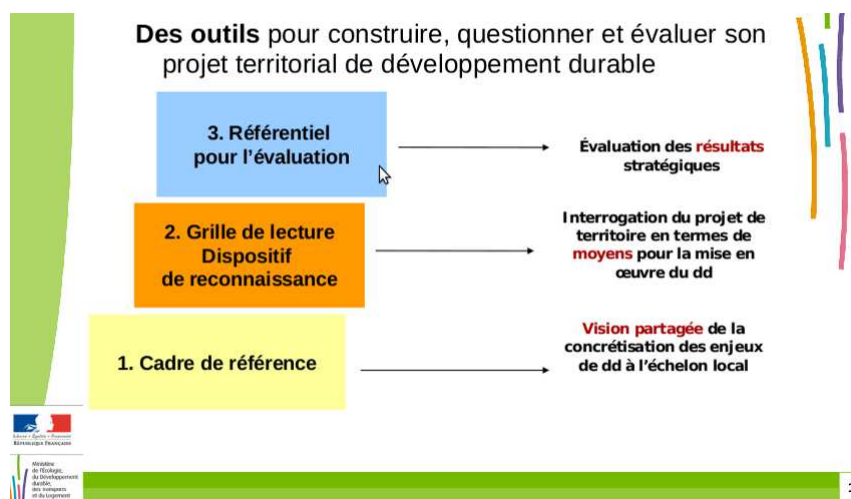
L'Agenda 21 local est fortement soutenu par la **Stratégie Nationale de Développement Durable**, qui fait de l'agenda 21 local l'outil d'intégration du développement durable dans les territoires, propose des objectifs chiffrés ambitieux et s'appuie sur les outils développés dans le cadre des agendas 21 (cadre de référence, référentiel pour l'évaluation stratégique...).

En Europe, 6000 Agenda 21 ont été élaborés (chiffre datant de 2002), même s'ils recouvrent des réalités différentes, du fait de la liberté d'élaboration : méthode plus ou moins participative, obligation ou volontariat, prise en compte plus ou moins intégrée des différentes dimensions du développement durable. 800 agendas 21 locaux sont engagés en France, tous les types de collectivités sont représentés.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT

L'État accompagne le développement des agendas 21 au moyen d'une démarche partenariale avec les collectivités. Il **impulse et accompagne** la mise en place d'agendas 21 et **anime des réseaux** pour valoriser les expériences et les résultats. Enfin, il **élabore et met à disposition des outils méthodologiques**.

Le « **cadre de référence national** » pour l'Agenda 21 a été co-construit avec les collectivités pour faire ressortir les expériences menées et élaborer un certain nombre d'outils. Il est construit par et pour les collectivités locales et cet outil est évolutif.



3. LES AGENDAS 21 LOCAUX DES PETITES COLLECTIVITES

L'agenda 21 local propose une stratégie territoriale de développement durable, un projet politique et une vision partagée du territoire.

La démarche s'organise autour de :

- la **participation** des acteurs : on construit une vision collective. La participation n'est pas simple mais fondamentale pour partager le projet de territoire
- l'**organisation** et le pilotage du projet
- la **transversalité** des approches : à l'extérieur avec les autres acteurs du territoire, et en interne entre les différents services et agents
- l'**évaluation** partagée, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

En prenant du temps pour poser les choses, notamment les objectifs et enjeux, on améliore la qualité et la pertinence de l'agenda 21. Il est alors construit au plus proche des enjeux du territoire et des préoccupations des habitants.

Il est essentiel que cette stratégie réponde aux **finalités du développement durable** pour garantir cette transversalité :

- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations ET
- Lutte contre le changement climatique ET
- Epanouissement des êtres humains et qualité de vie ET
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ET
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les enjeux pour les collectivités de petite taille

Construire une stratégie de territoire

Le temps du questionnement

Pour disposer d'un diagnostic partagé

Pour poser les enjeux et les objectifs

La participation, un atout des collectivités de petite taille

Un avantage : une méthodologie adaptée à tous les territoires (évaluation ...)

4. L'ETAT DES LIEUX EN MASSIF CENTRAL

Intervention de Laurent Sabatier, DREAL Auvergne²

Environ 800 agendas 21 locaux étaient engagés en France au mois d'octobre 2011 : 18 PNR, 100 communes, 23 communautés d'agglomérations ou urbaines et 14 communautés de communes, et 13 pays. La dynamique s'accélère actuellement. Ce nombre est en augmentation.

En auvergne, plus d'une vingtaine d'agendas 21 locaux ou démarches sont en cours. Ce sont les agendas portés à connaissance de l'État (besoins financiers ou labellisation), il y en a peut-être d'autres non recensés.

Les chartes de parcs naturels régionaux seront labellisées Agenda 21 suite à un accord entre le ministère et la fédération des PNR. Ils couvrent actuellement 1/3 de la région Auvergne.

L'animation de la dynamique territoriale se met actuellement en place en Auvergne pour favoriser la mise en place d'agendas 21. La DREAL dispose d'une enveloppe pour accompagner les démarches d'agendas 21 respectant le cadre de référence élaboré par le ministère. Jusqu'à aujourd'hui, elles correspondent généralement à 15%-20% de la somme demandée. Un concours du FEDER est également possible (se renseigner auprès de L. Sabatier³).

Le cadre de référence pour les Agendas 21 locaux a été conçu comme une grille de lecture des projets existants ou un guide pour l'action. Il a été élaboré par un travail partenarial entre les différentes institutions et porteurs ou partenaires d'un Agenda 21 local et se base sur les expériences déjà existantes.

L'Agenda 21 local permet de **maîtriser et évaluer son action** en matière de développement durable, en fournissant une **boîte à outils** pour le développement local, à utiliser selon les opportunités et les partenariats. C'est un **programme cohérent avec le territoire**, la collectivité qui permet d'évaluer et de faire ressortir les progrès accomplis.

Facteurs de réussite :

- La sensibilisation des élus et des services techniques.
- L'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs
- L'organisation du pilotage, à la fois stratégique et technique

² Diaporama présenté le 28 octobre disponible sur le site de la Plate-forme 21 :

http://www.plate-forme21.fr/IMG/pdf/2-DREAL_Laurent_SABATIER.pdf

³ Contact en fin de compte rendu, rubrique « pour aller plus loin »

- La transversalité de l'approche (dans les méthodes de travail, dans les réflexions, les thèmes choisis, ...)
- L'évaluation du projet pour entrer dans un processus de changement et de progrès

L'Agenda 21 peut être déstabilisateur. Par sa mise en œuvre et les multiples domaines qu'il aborde, il perturbe les jeux d'acteurs et propose un autre modèle de développement et d'élaboration des politiques publiques. Il reste une excellente opportunité d'établir une vraie stratégie d'anticipation et pousse à imaginer l'évolution d'un territoire à moyen voire à long terme.

5. QUESTIONS/REPONSES.

Christiane MISSÈGUE (commune de Valuégols) : Les Agendas 21 scolaires sont-ils répertoriés par le ministère ?

Sandrine FOURNIS : Il existe des Agendas 21 scolaires, d'associations et d'entreprises, mais seuls les Agendas 21 de collectivités sont recensés par le ministère.

L'ARPE Midi-Pyrénées a fait un travail important dans ce sens, tout comme le Comité 21 qui a recensé les agendas 21, y compris ceux non reconnus Agenda 21 local France et dont les Agenda 21 scolaires. Il a également mis en place un programme d'éducation au développement durable.⁴

Les entreprises s'orientent plutôt vers des démarches RSE. Le travail fait avec les collectivités commence à porter ses fruits et la reconnaissance des démarches entreprises dans d'autres cadres est simplement à l'état de réflexion.

Christophe NOISEUX (animateur) : La région Auvergne incite pour sa part les lycées et les CFA à mettre en place des Agendas 21 d'établissements. C'est une bonne manière de faire entrer la notion de développement durable au sein des familles et cela parfois « rayonne » de manière plus large dans le territoire.

Pierre GAYVALLET : Au sein du pays de Courpière, un service éducation à l'environnement et au développement durable a été créé. Au fil des années, il a permis de faire « infuser » ces questions auprès des autres services de la collectivité. Il a tout de même fallu près de 10 ans pour que ça fasse son effet.

Sandrine FOURNIS : N'hésitez pas à diffuser vos bonnes pratiques auprès des DDT et des organisations comme la Plateforme 21.

Patrick BERGER (Adjoint au maire de Salers) : Comment faire pour intéresser et sensibiliser les personnes âgées ? Comment faire face à la difficulté d'impliquer toutes les communes d'une communauté de communes ?

Paméla MÉNARD : Dans la démarche menée au sein de la comcom du Pays de Saint-Flour, le Comité de pilotage de l'Agenda 21 est composé de tous les maires de la communauté de communes, des représentants des 3 chambres consulaires, de la Dreal, de l'Ademe, de la DDT, des associations. Pour mobiliser, nous avons mis en place un site avec un forum et distribué un questionnaire pour évaluer les représentations et les pratiques de tous les foyers de la comcom. Cela nous a permis de hiérarchiser et prioriser les actions à mener en fonction des préoccupations des habitants.

Sandrine FOURNIS : Pour intéresser au maximum, il est nécessaire de **partir des besoins et des centres d'intérêts** des personnes concernées. D'après certaines expériences, il est possible **d'intéresser les personnes âgées** par au moins deux entrées : la mémoire – on peut les solliciter pour recueillir des éléments de mémoire d'un territoire, et la question des jardins et leurs connaissances en la matière.

Il reste important de ne pas stigmatiser et garder de la cohérence entre les actions proposées. Nous avons connaissance d'un fourmillement d'actions.

⁴ Plus d'infos sur le site du Comité 21 : <http://www.comite21.org/nos-actions/education-developpement-durable/presentation-programme.html>

Christophe NOISEUX : Certaines actions sont dites « transgénérationnelles », mais il est important de veiller à ne pas oublier la tranche du milieu. Pour mobiliser les parents, il est possible par exemple de proposer un service de garde lors d'une réunion pour l'Agenda 21. Le Conseil Général du Finistère a également expérimenté la mise en place des Agendas 21 des familles, avec des rencontres sur plusieurs week-ends par an mais la mobilisation des adolescents s'est estompée au fil des rencontres.

Sandrine LAGLOIRE (CG Lozère) : On peut regretter que les actions d'Agendas 21 combinent rarement les trois volets : social, économique et environnement. Souvent ça se limite à l'environnement pour la collectivité. Avez-vous des exemples où l'Agenda 21 est devenu un pilote du territoire ? Des exemples d'actions transversales ? Parfois, il est aussi difficile d'avoir l'assentiment de la population (exemple : la réduction du salage des routes).

Sandrine FOURNIS : Parfois la participation va à l'encontre de la notion de développement durable d'où l'importance de la sensibilisation. Les élus ont à ce titre un rôle important à jouer. On regrette parfois que les habitants adoptent une posture de « consommateur » alors qu'il est plus intéressant de les rendre autonome, c'est la « capacitation citoyenne » : des collectifs qui interrogent, font le bilan de leurs différences et croisent leurs pratiques pour renforcer leurs actions solidaires et citoyennes.

Sur la question du salage des routes : au Québec, on met un panneau « attention route non salée » et les automobilistes sont plus prudents.

Dans les Agendas 21, les volets sociaux et économiques sont de plus en plus intégrés et de moins en moins limités aux aspects environnementaux. **S'ils ne sont pas intégrés, ce n'est pas un Agenda 21.**

Exemple : sur la question de l'eau, on peut aborder l'angle social en réfléchissant à une tarification progressive en fonction de la consommation par personne.

Jean-Marie BORDES (CPIE Haute-Auvergne, Aurillac) : Il est possible de faire évoluer sa collectivité dans le sens du développement durable sans passer par un Agenda 21.

Exemple : le CPIE accompagne une collectivité qui travaille sur son projet de territoire avec des actions de sensibilisation. L'objectif est que la collectivité mène des actions qui tendent vers le développement durable.

Sandrine FOURNIS : Nous avons choisi de parler de projet de territoire avant tout. **L'agenda 21 n'est pas un objectif en soi, mais une porte d'entrée.** Chaque territoire doit partir de ce qui convient à sa collectivité. Ça peut venir de la révision d'un PLU/PADD.

Intervention de Céline Pinot, chef de projet Agenda 21 à l'association nationale « Notre Village »

1. L'ASSOCIATION « NOTRE VILLAGE »

L'association accompagne les communes de moins de 3500 habitants et les communautés de communes rurales dans l'élaboration de leur agenda 21. Son siège est situé à Meyssac en Limousin et déploie son activité sur tout le territoire national.

Parmi ses actions, elle a développé une méthode d'accompagnement et une labellisation relative au développement durable, en s'appuyant sur la mise en place d'une charte « Notre Village Terre d'Avenir »

L'agenda 21 local « Notre village Terre d'Avenir » est basé sur le cadre de référence national. Ce label est propre à l'association, et distinct de la reconnaissance nationale « Agenda 21 local » qui est un dispositif animé par le ministère de l'environnement et du développement durable. Cependant, l'association Notre Village encourage les communes accompagnées à solliciter la reconnaissance « Agenda 21 local ».

Plus d'informations sur le site internet :

- Sur l'association Notre Village : <http://www.notrevillage.asso.fr/>
- Sur le label « Notre Village Terre d'Avenir » :
http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=11&Itemid=21

2. UNE METHODE ADAPTEE AUX PETITES COLLECTIVITES

L'Association a élaboré une procédure et une méthode de travail afin d'aider les collectivités dans la réalisation de leur Agenda 21 local. L'objectif est d'apporter une réponse adaptée aux besoins du territoire et aux moyens qui sont les siens :

- 1) **Diagnostic complet de la commune avec visite de terrain** : Une grille d'évaluation informatique comprenant environ 700 critères élaborée par l'association
- 2) **Réunion publique d'information** : il s'agit d'expliquer la démarche à la population.
- 3) **Synthèse de diagnostic** réalisée par l'association. Elle est validée par le Conseil municipal.
- 4) **Mise en place d'un comité de pilotage** : (groupe de travail composé d'élus et de membres de la société civile...) afin d'élaborer un programme d'actions
- 5) **Élaboration de l'agenda 21** (*Charte Notre Village Terre d'Avenir*)
- 6) Présentation de la Charte Notre Village Terre d'Avenir aux membres du **Comité National de Labellisation et d'Évaluation** (*Administrateurs, Partenaires, Administrations*) : l'association encourage également les communes à présenter leur dossier au ministère
- 7) **Obtention du label (pour 3 ans)** matérialisée par un panneau d'entrée de bourg
- 8) **Suivi annuel des actions**
- 9) **Processus d'amélioration continue**: **Évaluation de la collectivité tous les 3 ans** afin d'évaluer son engagement dans le développement durable (*grilles d'évaluation et d'indicateurs*)
- 10) **Constitution d'un nouveau programme d'actions**

3. QUELQUES RECOMMANDATIONS PRATIQUES

L'agenda 21 a besoin d'un **portage politique fort**. Il est garant de la dynamique de l'Agenda 21. Il faut également une personne référente (membre du comité de pilotage, chargé de mission) pour suivre la démarche et assurer la continuité.

Le **Comité de pilotage** est composé des élus, des habitants, acteurs économiques et institutionnels. Il ne peut se faire d'Agenda 21 sans Comité de Pilotage. C'est un groupe de travail qui suit l'élaboration du programme d'actions.

La participation et la sensibilisation sont maintenues par l'organisation régulière de réunions publiques, d'animations (lors de la semaine du développement durable, journée nettoyage de la nature), par la prise en compte des besoins des habitants (enquêtes, boîte à idées, ...).

4. QUESTIONS/REPONSES

Gilbert REVERSAT (Conseil Général Lozère) : Les élus sont sensibles à la notion de retour sur investissement. C'est un levier de développement.

Céline PINOT : L'objectif de la commune, c'est ce qu'elle va obtenir par la suite. Il n'est pas seulement environnemental, cela peut être la préservation du patrimoine local, le souci d'améliorer les conditions de vie sur le territoire. Parfois des actions ne sont pas reprises dans les Agendas 21 mais sont mises en œuvre directement par les entreprises sur le territoire.

Elie FAYETTE : Les mesures prises dans les communes peuvent-elles être étendues vers les communautés de communes qui n'ont pas les mêmes compétences ?

Céline PINOT : Nous encourageons les communautés de communes à mettre en place leur propre agenda 21. Parfois c'est la commune qui porte l'initiative et ensuite la démarche se répercute sur la communauté de communes. Chacun peut agir sur ses domaines de compétences.

Vincent JUILLET (Datar) : La Datar accorde beaucoup d'intérêt aux Agendas 21. Nous avons un débat interne au niveau du massif sur la pertinence de l'échelon territorial. La dimension environnementale ne suffit pas mais peut être une entrée. Sur le Massif central, on parle de projets territoriaux de développement durable et on fonctionne par appels à projets.

Nous lançons un réseau d'excellence sur la prise en compte des continuités écologiques.

Christophe NOISEUX : Notre Village a proposé de recruter un stagiaire pour mettre en place l'Agenda 21. Que se passe-t-il une fois qu'il part ?

Céline PINOT : Souvent il y a une embauche par la suite. Le stagiaire ne travaille pas tout seul mais avec une personne référente (élu) à même d'assurer la continuité du projet.

Baptiste EVAUX (communauté de communes d'Ambert) : Comment susciter la participation ?

Céline PINOT : C'est assez difficile. Il est important d'assurer un suivi et de repérer, avec le Copil, les besoins et les manques pour améliorer. Au bout de 3 ans, on propose d'ouvrir le Copil pour renouveler l'intérêt et rafraîchir les équipes.

Christophe NOISEUX : Il est aussi essentiel de simplifier le vocabulaire pour améliorer la compréhension et l'attractivité des rencontres.

Elie FAYETTE : Le questionnaire proposé par voie informatique présente des limites d'accessibilité.

Céline PINOT : Lorsque l'association arrive sur le terrain, il y a déjà un groupe en place autour de l'Agenda 21. On fait une visite du terrain et une réunion publique pour présenter la démarche. Cela nous permet de recueillir déjà un certain nombre d'éléments. Certaines communes font des questionnaires en amont mais les points importants ressortent de la réunion publique.

Elie FAYETTE : Qu'en est-il du renouvellement du Copil ? Les nouveaux arrivants s'impliquent-ils à la même mesure que les habitants installés depuis longtemps ?

Céline Pinot : C'est souvent les mêmes personnes qui s'impliquent dans la vie de la collectivité. Dans les communes périurbaines, on a du mal à susciter la participation des nouveaux habitants.

Trois collectivités témoignent

L'Agenda 21 : quels intérêts, quelles retombées et changements pour la collectivité ?

Intervention de Jérôme Perdrix, conseiller municipal d'Ayen (Corrèze)⁵

1. BILAN

En 2007, Ayen a été, cette année-là, le plus petit village à obtenir la reconnaissance nationale de son agenda 21. D'autres ont pris le relais depuis. La démarche ne s'est jamais arrêtée et aujourd'hui **le bilan est très positif**.

Avant l'agenda 21, des semaines à thème étaient organisées et mobilisaient peu de gens, ce n'est plus le cas de nos « cafés débat ». On parle d'un thème qui touche des habitants au quotidien, dans leurs pratiques, et ça marche ! Maintenant, la volonté des habitants permet de réaliser des actions.

Faire un Agenda 21 n'est pas forcément coûteux ni compliqué.

Un DVD a été réalisé grâce à la simple volonté des habitants. Coût : 0€

Par exemple *Ayen info*, la lettre de communication des actions communales est disponible directement sur internet et présente toutes les actions menées en lien avec le développement durable. Coût : 0€.

Le Comité de pilotage se réunit depuis 2005 le 2ème jeudi de chaque mois. **L'Agenda 21 de Ayen s'est appuyé aussi sur tous les services** : l'école, le centre périscolaire, la mairie, les agents techniques. Ils sont partenaires et acteurs de l'Agenda 21 : pour l'opération zéro pesticide, la visite est faite par les agents municipaux. Les différents services se rencontrent sur certaines thématiques pour répondre aux questions pratiques. La participation des services à la démarche est le meilleur moyen de répondre à notre devoir d'exemplarité.

En 2005, les élus trouvaient l'agenda 21 « compliqué » ; aujourd'hui, personne ne reviendrait en arrière. Les élus votent chaque nouvelle action au rythme d'une par mois. Ils sont fiers des marques de reconnaissance, notamment des labels qui nous ont été décernés.

Les indicateurs d'évaluation montrent des progrès tangibles dans tous les domaines. Alors qu'on croyait qu'il n'y avait pas de « problèmes sociaux » dans notre commune, l'Agenda 21 a permis de révéler qu'il y avait des populations très différentes et qu'on pouvait agir dans ce domaine.

Au final l'Agenda 21 est un outil très vivant, une chance pour une commune. On s'améliore continuellement, c'est très motivant !

Ayen ne fait pas partie d'une communauté de communes mais est en relation avec le SCOT (le maire est vice-président du SCOT et de la commission thématique population et équipement), du SIAEP de l'Yssandonnais (eau), et accueille sur son territoire grâce au SIVOM le centre de secours et l'école maternelle (7 communes), un regroupement pédagogique intercommunal sur le primaire (3 communes) et un centre de loisirs.

Certaines actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 rayonnent au sein des communes alentours : c'est le cas du **Relais Services Public**, qui permet aux habitants de bénéficier des services de Pôle Emploi, de l'ADMR, de l'Adapac, de la chambre des métiers, de la CAF, l'assurance maladie, la MSA, la SNCF, le Conseil Général, l'Office de Tourisme, l'Ademe, le Conseil Régional, France Télécom, les instances de coordination gérontologique, ... ¼ des visiteurs n'habitent pas Ayen mais les communes alentours.⁶

⁵ Diaporama présenté le 28 octobre disponible sur le site de la Plate-forme 21 :

http://www.plate-forme21.fr/IMG/pdf/4-AYEN_Jeome_PERDRIX.pdf

⁶ Plus d'info sur le site de la Plate-forme :

http://www.plate-forme21.fr/IMG/pdf/Presentation_du_Relais_Service_Publics_d_Ayen.pdf

2. LIMITES ET FACTEURS FACILITANTS

Les - :

- l'effet paradis : on vit dans un cadre magnifique, ce qui nous détourne des éventuels problèmes liés à l'environnement.
- L'usine à gaz : non ! L'agenda est assez simple, c'est une méthode, des outils et une organisation.
- Le truc d'écolos. En fait on ne parle que peu d'écologie. On se demande ce qu'on a à gagner, ce qu'on peut améliorer de manière pratique et ça marche.

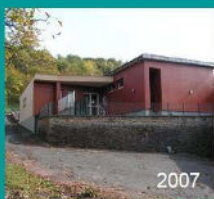
Les + :

- L'énergie et la volonté des habitants/élus, ...
- L'association Notre Village qui nous a accompagnés
- Les personnes ressources, qui viennent parfois d'autres villages. Tout le monde est impliqué, notamment les acteurs économiques (tourisme) et propose des animations, de nouvelles actions. On a pu passer de 3-4 réunions par an à 15.

3. QUELQUES REALISATIONS :

FINALITE 1

Diagnostic énergétique des bâtiments municipaux en 2005 :



2006: 25766 l fuel
2010: 15970 l fuel

Demain :
* + d'énergie renouvelable
* L'éclairage public



Demain...

2006



Le recyclage :
2006: 44,27 T
2010: 55,20 T

FINALITE 2

2011



Demain :
* La redevance incitative
•+ de compostage
•+ d'achats responsables

FINALITE 3

Fréquentation Relais Services au Public :



2007 :
251 visites
11276 km évités
3233 kg de co2 évités

2010 :
1151 visites
77107 km évités
21627 kg de co2 évités

Fréquentation bibliothèque :

2006 :
280 lecteurs actifs

2010 :
328 lecteurs actifs



Demain :
Réhabilitation de l'ancien Presbytère en maison des savoirs faire

FINALITE 4

A tous les ages de la vie

Offre de soins de qualité
Réseau d'assistantes maternelles
Centre périscolaire (CLSH, garderie, activités sportives)
Réseau d'aides a domicile



2012
Lieux de vie pour les aînés

La démocratie participative



FINALITE 5

Depuis toujours une politique d'accueil d'acteurs de l'économie de proximité



4. QUESTIONS/REPONSES :

Pierre Gayvallet : Comment s'organise un café débat ?

Jérôme Perdrix : Ça se passe dans un vrai café, Chez Nadine, les vendredis soirs en hiver. Un programme est établi à l'année et diffusé sur *Ayen Info*. Il y a aussi un blog où on peut mettre ses remarques. Les thèmes vont des hirondelles au chauffe-eau solaire. Coût : 0€

Aline Bardet (Macéo) : C'est qui le « on » ?

Jérôme Perdrix : Les élus, le comité de pilotage et n'importe quelle personne qui voudrait faire quelque chose. Il y a un effet boule de neige au sein de la commune. On peut chacun faire quelque chose.

Gérard Mai : Combien d'élus et de bénévoles sont impliqués ?

Jérôme Perdrix : 6 ou 7 élus très mobilisés sur 15. Depuis le début une seule action proposée n'a pas reçu l'unanimité : le regroupement pédagogique communal.

3 agents, 20 à 25 bénévoles, 20 personnes ressources. Au total 45 personnes travaillent à l'Agenda 21.

Comment susciter la participation ?

Intervention de Nadine Imbaud, adjointe au maire de Saint-Genès Champanelle⁷

Saint-Genès Champanelle est une commune structurée en 12 villages, en zone périurbaine de Clermont-Ferrand, dans le PNR des Volcans d'Auvergne, en moyenne montagne.

L'Agenda 21 est issu d'une démarche politique inscrite au programme de l'équipe municipale en place. **La stratégie communale a été de coupler la mise en œuvre de l'Agenda 21 avec la révision du POS en PLU.** L'Agenda 21 est un document officiel qui définit des priorités mais n'est pas un document réglementaire contrairement au PLU. Ce sont des outils qui se renforcent. Au final, nos habitants ont choisi 21 actions à inscrire dans l'Agenda 21.

La mobilisation s'est faite autour de la construction d'un diagnostic partagé. L'accompagnement par un cabinet d'étude a été essentiel à la mise en œuvre de la démarche participative.

⁷ Diaporama présenté le 28 octobre disponible sur le site de la Plate-forme 21 :

http://www.plate-forme21.fr/IMG/pdf/5-SaintGenes_Nadine_IMBAUD.pdf

1E PHASE – LE DIAGNOSTIC

État des lieux en lien avec les 5 finalités Agenda 21 en matière de développement durable : recueil des données de statistiques publiques, avis des champanellois, questionnaires et ateliers. Le questionnaire accompagnant le bulletin municipal a vu 14% de retours.

Le Cabinet qui nous a accompagnés (MATI CABINET CONSEIL) a croisé ces données avec celles de l'INSEE.

Avril 2009 : 1^e atelier portant sur la méthodologie avec les élus et le cabinet. Le cabinet a eu un rôle très important pour définir la méthodologie, d'autant plus qu'il fallait distinguer les travaux du Plu et celui de l'Agenda 21.

Mai 2009 : 1^e réunion publique rassemblant une petite centaine de personnes. Ce sont des gens plutôt sensibilisés par le développement durable qui ont répondu. Notre objectif était de présenter ce que signifiait l'Agenda 21, le développement durable, afin de recruter certaines personnes qui feraient partie d'un **comité consultatif** de 24 citoyens volontaires, représentatifs au niveau communal.

Juin-Septembre : Les Ateliers Agenda 21 et PLU. 100 personnes ont participé (sur 3000 habitants).

Octobre : Organisation du 1^{er} forum participatif (plus de 150 personnes), avec présentation du diagnostic et constitution de 4 groupes de travail pour débattre en ateliers, suivis d'une restitution. Le diagnostic est un outil qui permet d'ouvrir le débat en confrontant les résultats avec le ressenti des habitants.

Octobre-Février 2010 : tuilage avec le PLU, attente de la finalisation du PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) de notre PLU.

2E PHASE : MELANGER/ORDONNER/ORGANISER

Mars 2010 – septembre 2010

Réflexion sur les enjeux stratégiques et les orientations. Organisation des informations obtenues pour aboutir à des orientations en priorisant par rapport aux finalités de l'Agenda 21.

Les agents des services techniques de la commune ont entre temps été formés sur la question de la réduction des pesticides. On limite également les tontes. Un certain nombre de choses se mettent en place pendant cette phase de réflexion.

3E PHASE : MISE EN FORME DES ACTIONS DE L'AGENDA 21

Octobre 2010 : 2e forum participatif avec la présentation des axes stratégiques associés aux objectifs et à leurs actions.

Février 2011 : Adoption par le conseil municipal de l'Agenda 21 : axes, objectifs, actions et opérations envisagées.

Il reste le travail sur l'évaluation. La définition des critères d'évaluation est assez complexe. Il s'agit de définir des indicateurs sans que cela devienne une usine à gaz et prenne le pas sur les actions réellement engagées.

Finalisation en 2011: l'agenda 21 est en cours de labellisation, organisation de la première semaine 21, semaine d'animations et de débat : les thématiques retenues cette année étaient la biodiversité et les circuits courts. 2 questionnaires ont été envoyés aux champanellois avec comme thèmes AMAP et covoiturage (60 et 41 retours). Ces actions ont abouti, à l'automne, à la création d'une AMAP et à l'organisation de réunions sur le covoiturage dans les différents villages.

Comment intégrer la dimension sociale dans l'Agenda 21 ?

Intervention de Pamela Ménard, chargée de mission Agenda 21 à la communauté de communes du Pays de Saint-Flour⁸

Communauté de communes du Pays de Saint-Flour : création en 1994, 17 communes actuellement, 12 535 habitants en 2011.

Il y a une complémentarité **entre l'Agenda 21 et le contrat social de la ville de Saint-Flour**. Nous nous sommes basés sur la concertation pour élaborer les deux programmes : diagnostic partagé, groupes de travail regroupant divers acteurs locaux et pilotage transversal. Chaque groupe de travail a défini des axes stratégiques et des indicateurs de suivi. Certaines actions du contrat social sont étendues à l'échelle intercommunale via l'Agenda 21 : le programme « habiter mieux » (validé), et le projet « citoyens de la route » (à l'étude).

L'Agenda 21 de Saint-Flour est en cours d'élaboration. Notre choix a été d'intégrer les exigences sociales dans l'agenda 21 et non de faire un volet social indépendant. Parmi les 5 finalités du cadre national de référence, deux sont explicitement consacrées aux enjeux sociaux (épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations).

EXEMPLES D' ACTIONS (DETAILS DISPONIBLES SUR LE DIAPORAMA EN LIGNE)

Santé et dépendance

- Portage de repas à domicile. Dans l'agenda 21, on réfléchit à intégrer des produits locaux.
- Pôle territorial de santé. Notre objectif est de conforter l'offre de soins en plus du système de transport à la demande.

Enfance et jeunesse

On retrouve les actions habituelles (loisirs sans hébergement, ludobus). On a réfléchi aux nouveaux modes de garde (ex : garderies mobiles). 3 établissements vont expérimenter les Agenda 21 scolaires.

Mobilité et transport

- Suite à une enquête sur les besoins (20% de retours), on a vu que notre service de bus était méconnu et peu adapté aux nouveaux enjeux de la mobilité, notamment les points d'arrêt. Suite à un travail avec un bureau d'études, on a opté pour un service de **transport à la demande** et un **service de transport collectif** pour la desserte des zones commerciales et industrielles du Pays de Saint-Flour, avec une **tarification sociale** (basée sur le quotient familial). On veut aussi encourager le **co-voiturage**.
- **Soutien au transport scolaire** : gratuité pour les élèves de primaires et forfait unique de 119€ pour les élèves du secondaire, soit une réduction des coûts de 57% en moyenne pour les familles.
- **Aide au transport pour 6 sorties scolaires par an** au profit des élèves des écoles de la communauté de communes.

⁸ Diaporama présenté le 28 octobre disponible sur le site de la Plate-forme 21 : http://www.plate-forme21.fr/IMG/pdf/6-Saint-Flour_Pamela_MENARD.pdf

Habitat

- **Subventions bonifiées dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat** pour les propriétaires occupants ou bailleurs
- **Subventions bonifiées en matière de travaux d'amélioration de performance énergétique** en plus des aides classiques de l'ANAH

Culture : gratuité des animations du Pays d'Art et d'histoire sur chacune des communes membres, tarification bonifiée pour l'accès à l'enseignement musical, ...

Sports et Loisirs : soutien à l'accès des scolaires, construction d'un complexe multisports intercommunal. Tous les équipements sont construits en BBC et alimentés par le réseau chaleur bois interne à la communauté de communes.

Table ronde

Nathalie Dejour : Comment susciter la participation ? Comment avez-vous pu donner envie aux habitants de participer ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Nadine Imbaud : Nous n'aurions pas pu mobiliser dès le départ sans l'aide du cabinet Mati qui nous a accompagné. Toute la méthodologie a été portée par le Cabinet.

Mohammed Chahid : À la base, il existe une possibilité offerte par le code des collectivités : les communes ou leurs regroupements peuvent mettre en place un comité consultatif (voir encadré) pour apporter du conseil. Pour Saint-Genès-Champanelle, la commune a souhaité impliquer ses citoyens et c'est inscrit dans le cahier des charges A21.

Finalement, l'enjeu est de construire un espace de parole qui garantit quelque part l'échange entre les élus et les citoyens. N'oublions pas que la loi permet d'encadrer et de sécuriser cette participation.

Dans le cas de Saint-Genès-Champanelle, des gens se sont impliqués pour mobiliser les autres. Dans le comité consultatif mis en place, les élus sont minoritaires par rapport aux autres citoyens.

Comité consultatif

Article L2143-2 CGCT :

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Article L5211-49-1 CGCT

(Loi n° 99-589 du 12 juillet 1999 art. 42 Journal Officiel du 12 juillet 1999)
(Loi n° 2000-576 du 27 février 2000 art. 5 Journal Officiel du 28 février 2000)

-L'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut créer des comités consultatifs sur toutes affaires d'intérêt intercommunal relevant de sa compétence sur tout ou partie du territoire communautaire.

-Les comités peuvent être consultés par le président sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité en rapport avec l'objet pour lequel ils ont été institués et ils peuvent transmettre au président toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec le même objet.

-Ils comprennent toutes personnes désignées pour une année en raison de leur représentativité ou de leur compétence, par l'organe délibérant, sur proposition du président, et notamment des représentants des associations locales. Ils sont présidés par un membre de l'organe délibérant désigné par le président.

Nadine Imbaud : Susciter la participation demande de l'énergie. Si on a un groupe sur lequel on peut compter pour mobiliser les autres, cela facilite la tâche. Il n'est pour l'instant pas de nouveau ouvert car il a été reconduit.

Jérôme Perdrix : On essaie dans les bulletins municipaux de donner des images à la participation. On fait des photos, on montre aux gens ce qui se passe. Pour motiver, on a fait du porte à porte, on se « bouge ».

Pierre Jarlier : Dans la mise en place de l'Agenda 21, le mode de gouvernance est essentiel. Le plus important, c'est de faire de la co-production. Il faut que le dispositif soit partagé et reconnu.

L'essentiel, c'est que le programme mette en place des actions auxquelles les citoyens s'identifient. Quand les élus franchissent le pas de la participation, leur action est plus efficace.

Quand on parle d'Agenda 21, les gens se demandent ce que c'est. Ce qui est fondamental, c'est qu'il y ait la construction d'un projet de territoire et une gouvernance partagée autour de ce projet. Il incombe toujours à l' élu de prendre des mesures.

Nadine Imbaud : On a beaucoup dit que la participation était compliquée, ce n'est pas vrai ! Dans notre cas, on a eu une première accroche avec le bulletin municipal. Ensuite les rencontres ont apporté un foisonnement d'idées, et le plus difficile, c'était de canaliser et organiser ces idées. Il reste que le terme d'Agenda 21 n'est pas accrocheur en soi.

Mohammed Chahid : Le plus participatif des échelons territoriaux, c'est l'échelon local car nous sommes dans la proximité. Il n'y a pas de recette miracle mais on apprend beaucoup de la pratique. Par expérience, nous avons identifié 7 conditions pour appuyer la participation dans un Agenda 21.

Ce sont les 7 « E » :

- Engagement de la municipalité avec une volonté politique affichée du début à la ...fin
- Enthousiasme : car il faut éviter le ton alarmiste. Le film d'Al Gore n'est pas forcément une bonne entame pour le lancement d'un A21...
- Espace de parole pour garantir la co-construction
- Échange de bonnes pratiques : le programme d'action est en ligne de mire et il ne faut pas réinventer l'eau chaude en permanence...
- Expertise : elle n'est pas le monopole des consultants et des sachants. Les habitants se révèlent souvent des experts dans un domaine ou un autre.
- Évaluation : il est important de montrer l'évolution et les résultats de la démarche pour la renforcer
- Euro : si le bénévolat est bien, on a tout de même besoin d'argent pour mener un programme d'actions.

La labellisation est aussi quelque chose d'important. Il faut un soutien des collectivités, un accompagnement.

Élie Fayette : Qu'en est-il de l'engagement des communautés de communes ?

Mohammed Chahid : Bien que peu nombreuses, les communautés de communes qui se sont lancées le font avec succès. Elles dépassent les frontières des communes, parfois des villages pour construire un projet territorial de développement durable. Par exemple pour Gergovie Val d'Allier, première intercommunalité d'Auvergne à mettre en place son A21, des réunions décentralisées ont été organisées pour au final 500 participations aux 15 rencontres du territoire.

Pierre Jarlier : L'Agenda 21 ne peut fonctionner que s'il y a une émulation collective. À la communauté de communes de Saint-Flour, il y a eu une réunion du Comité de Pilotage par thème retenu. Maintenant, on pourrait présenter nos orientations à chacune des communes.

Sur la question du catastrophisme, rappelons que l'Agenda 21 est un gage d'attractivité, un atout pour le développement. C'est un projet de développement territorial qui cherche l'équilibre – fragile – entre la protection et le développement.

Nadine Imbaud : Le développement durable, c'est le développement du bien-être.

Patrick Berger : À Salers, nous avons pu sensibiliser les élus et habitants avec l'apport de l'expérience d'Ayen. Par contre, pour la population âgée, c'est toujours abstrait de parler d'Agenda 21.

Jérôme Perdrix : Il faut formaliser les actions. C'est une démarche de progrès. Au départ, nous avions 55 actions et avec le recul, on les trouve très modestes. Les besoins avancent et les demandes se nourrissent des actions déjà menées.

Pierre Jarlier : L'Agenda 21 est aussi une possibilité de partager des actions qui existent déjà. C'est le cas chez nous avec la prévention des déchets. Il y a déjà un animateur et des ambassadeurs du tri. L'Agenda 21 va nous permettre de décupler l'efficacité du dispositif en place.

Pour le volet social, l'Agenda 21 est un démultiplicateur du contrat social et une déclinaison sur l'ensemble du territoire. Il y a une émulation qui se crée.

Paméla Ménard : Au sein des commissions que nous avons créées (sur le modèle des 9 thèmes de la Stratégie Nationale de Développement Durable), on était confrontés à certaines appréhensions car certains n'ont pas spontanément conscience de la contribution qu'ils peuvent apporter. Exemple : culture/éducation.

Sandrine Lagloire (Conseil Général Lozère) : Je suis rassuré car beaucoup de collectivités font du développement durable sans le formaliser. Il existe beaucoup d'actions depuis longtemps. L'intérêt de l'Agenda 21 se situe surtout au niveau de la valorisation des politiques mises en œuvre. Le volet communication est important.

Nathalie Dejour : La pédagogie et la preuve par l'exemple sont très importants. Il faut porter à connaissance des uns et des autres et les mettre en relations. C'est le rôle d'une structure (commune, Cpie, ...), afin que cela puisse encourager l'émulation collective.

Élie Fayette : Au sein de la Plate-forme 21, nous proposons aux adhérents un service permettant à une structure de poser une question aux autres adhérents.

Mohammed Chahid : Des collectivités inventent des démarches globales avec des partenaires en jouant sur l'innovation. Le CPIE Clermont-Dômes, avec d'autres CPIE accompagne ce type de démarche soit auprès des collèges ou des lycées (A21 scolaires) soit auprès des collectivités.

Pour l'Agenda 21, il est aussi important de se poser la question de l'ingénierie et par conséquent de son financement. Pour accompagner les élus, il existe un certain nombre de formations de niveau master qui forment des professionnels compétents pour ce genre de démarches. Demain et pour le suivi quotidien d'un A21 par exemple, nous aurons besoin également de techniciens de niveau Bac+3. A ce titre, l'université Blaise Pascal planche sur un projet de licence professionnelle d'animateur de démarche de développement durable type Agenda 21. A suivre donc...

Pierre Jarlier : La question de l'ingénierie est importante. Le problème est qu'elle doit rester dans le territoire, dans un contexte de baisse des moyens de l'État.

Il y a de nouveaux enjeux en matière de services et des attentes de la population. On peut se doter de moyens internes. Il ne faut pas se limiter au montage de dossier, mais il y a tout le suivi qui va avec. Une fois qu'on a contractualisé, les besoins d'ingénierie se portent sur l'évaluation.

Jérôme Perdrix : Pour nous, l'expertise peut venir de différentes manières, dont le bénévolat.

Pour aller plus loin

Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux – Cadre de référence :
http://www.plate-forme21.fr/IMG/pdf/Cadre_de_reference.pdf

Coordonnées des intervenants :

Sandrine FOURNIS

Chef du bureau des Territoires
CGDD - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du logement
Bureau 9.36 - Tour Voltaire - 92055 - La Défense Cedex
☎ 01 40 81 85 23
✉ sandrine.fournis@developpement-durable.gouv.fr
🌐 www.developpement-durable.gouv.fr

Laurent SABATIER

Chargé de mission développement durable, STELEP
DREAL Auvergne – 7, rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
☎ 04 73 43 15 24
✉ laurent.sabatier@developpement-durable.gouv.fr
🌐 www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

Céline PINOT

Chef de projet Agenda 21
Association Nationale « Notre Village » - Le Clos Joli - 19500 MEYSSAC
☎ 05 55 84 18 84
✉ terreavenir@notrevillage.asso.fr
🌐 www.notrevillage.asso.fr

Jérôme PERDRIX

Conseiller Municipal de Ayen
Mairie de Ayen - 28 rue des Écoles - 19310 Ayen
☎ 05 55 25 10 22 (mairie)
✉ jerome.perdrix@laposte.net
🌐 www.ayen.fr

Nadine IMBAUD

Adjointe chargée de l'environnement et de l'agenda 21
Mairie de Saint-Genès-Champanelle - Le Bourg - 63 122 Saint-Genès-Champanelle
☎ 04 73 87 35 10 (mairie)
✉ environnement.sgc@orange.fr
🌐 www.saint-genes-champanelle.com

Mohammed CHAHID

Consultant - gérant
MATI Cabinet Conseil - 3 rue des Hauts de Chanturgue - BP10010 - 63018 Clermont-Ferrand Cedex2
☎ 04 73 24 99 81 – 06 86 26 95 67 (port.)
✉ maticabinet@orange.fr
🌐 maticabinetconseil.unblog.fr

Pierre JARLIER

Président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour
Communauté de communes du pays de Saint-Flour
Village d'entreprises – ZA du Rozier-Coren - 15100 SAINT-FLOUR
Contact au cabinet de la mairie de Saint-Flour :
☎ 04 71 60 61 26
✉ cabinetmairie@saint-flour.fr
Contact à la permanence parlementaire :
☎ 04 71 60 98 78
✉ pierre-jarlier@wanadoo.fr
🌐 www.cc-paysdesaintflour.fr

Paméla MÉNARD

Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour
Chargée de mission Agenda 21
☎ 04 71 60 69 94
✉ p.menard@ccpsf.fr
🌐 www.cc-paysdesaintflour.fr